MAIRIE DE HENGWILLER

Séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2007

Sous la Présidence de M. Le Maire

Étaient présents : UHLMANN Christian – BOUTON Claude – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – AUER Marie-Rose – DILLMANN Jean – QUIEVREUX Jean-Luc

Excusés : - WETTA Corine – SCHNEIDER Gabriel

Projet de lotissement situé entre l'immeuble de MM. DORSCHNER et AUER à la sortie du village vers Dimbsthal – lieu-dit « auf der MILCHMATT »

Le Maire présente au conseil municipal le projet de lotissement établi par le Bureau d'Etudes LEGORGEU à Strasbourg. Ce projet consiste à réaliser une vingtaine de maisons individuelles sur les parcelles dont la superficie varie entre 440 m2 et 890 m2.

Le conseil municipal, après délibérations, s'oppose à l'unanimité des membres présents à ce projet. En effet le conseil municipal souhaite que la superficie de chaque parcelle constructible varie entre 700 et 800 m2, ceci pour éviter un alignement successif d'immeubles. Par ailleurs, la voirie devra comporter un caniveau central, sans réserve pour les piétons

Le conseil municipal charge le Maire de se mettre en rapport avec le Bureau d'Etudes LEGORGEU pour l'établissement d'un projet plus esthétique et conforme à la demande du conseil municipal.

Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service assainissement

Après avoir donné lecture du rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix du service d'assainissement présenté par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, le Maire propose d'approuver ledit rapport.

Le conseil municipal, après délibérations, approuve le rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix du service d'assainissement.

Présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes pour l'année 2006

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2006 concernant les activités de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, adopte le rapport annuel 2006 présenté par le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance adopte le rapport annuel 2006 présenté par le Maire.

Rénovation du calvaire situé sur la parcelle 190/186 – Section 2 et d'une croix accolée à l'église du village.

Le Maire se réfère à la délibération du 7 février 2007 concernant la rénovation du calvaire situé sur la parcelle 190/186 – Section 2. Il soumet au conseil municipal un nouveau devis établi par l'entreprise STORCK Frères incluant également la rénovation de la croix devant l'église. Le montant total des travaux s'élève à 6 492.93 € T.T.C

Il propose au conseil municipal d'annuler la délibération du 7 février 2007 et de prendre en compte le nouveau projet s'élevant à 6492.93 € T.T.C. relatif à la rénovation d'un calvaire et d'une croix.

Le conseil municipal, après délibérations, décide d'annuler la délibération du 7 février 2007, de procéder à la rénovation d'un calvaire et d'une croix pour un montant de 6 492.93 €, d'inscrire cette dépense au budget primitif 2008 de la commune et de solliciter des subventions auprès du Conseil Général, de l'Etat dans le cadre de la DGE, de la Communauté des communes du Pays de Marmoutier ainsi qu'auprès de la Fondation du Patrimoine.

Le conseil municipal, après délibérations, décide de réaliser les travaux de rénovation du calvaire le plus rapidement possible pour des raisons de sécurité. En effet ce calvaire risque de s'effondrer et les fondations doivent être consolidées de toute urgence. Il autorise le Maire à demander un nouveau devis prenant en compte les consolidations des fondations du calvaire et sollicite les subventions nécessaires auprès du Conseil Général et de la Communauté des communes. Le dossier ne sera donc plus maintenu en 2008 dans le cadre la DGE.

Prime de Noël destinée au personnel communal

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder une prime de Noël au personnel communal sous forme de bons d'achat au centre commercial « Rond-Point » de Marmoutier. Le conseil municipal, après délibérations décide d'accorder à chaque agent communal un bon d'achat de 100 € à utiliser au centre commercial « Rond-Point » de Marmoutier en guise de prime de Noël. Il autorise le Maire à faire les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de ces bons.

Les agents concernés sont : Mmes Jeannine KIEFFER, M. Thérèse GASSER et M. Hubert JERMANN. Le montant de la dépense à savoir 300 € sera imputée au budget primitif 2007 – compte 6068.

Renouvellement du contrat d'engagement de M. JERMANN

Le Maire se réfère à la délibération du 22 mai 2007 et informe le conseil municipal que le contrat d'engagement de M. Hubert JERMANN arrive à expiration le 31 décembre 2007. Par conséquent, il propose au conseil municipal le renouvellement du contrat de M. Hubert JERMANN pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 1er janvier 2008 avec un coefficient d'emploi de 7/35e – IM 303 (valeur 1.02.2007)

Le conseil municipal, après délibérations, décide de renouveler le contrat de M. JERMANN Hubert, en qualité d'agent d'entretien contractuel à compter du 1er janvier 2008 à l'indice majoré 303 – coefficient d'emploi 7/35e pour une nouvelle période de 6 mois et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat d'engagement avec l'intéressé.

Achat d'un nouvel ordinateur pour la mairie

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un ordinateur plus puissant destiné au secrétariat de la mairie en remplacement de l'ancien appareil devenu obsolète. Il indique au conseil municipal que le prix varie entre 1500 € et 2000 € pour un portable professionnel avec transfert des logiciels communaux.

Le conseil municipal autorise le Maire à acquérir ce matériel pour un montant maximum de 2 000 €, à ouvrir un programme au budget primitif 2007. Le montant de 2000 € sera prélevé du programme 57 compte 2313 et affecté au programme 49 matériel et mobilier compte 2188

Contrôle des branchements d'assainissement

Le Maire rend compte au conseil municipal du résultat de l'enquête sur le contrôle des branchements d'assainissement de la commune. Le nombre d'immeubles enquêté est de 85. Sur les 85 immeubles, 70 branchements sont conformes et 4 immeubles sont inhabités Il reste donc 11 immeubles dont le branchement n'est pas conforme.

Le conseil municipal, après avoir écouté le Maire, charge celui-ci de contacter par écrit les propriétaires des 11 immeubles dont le branchement soulève des observations.

Le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier se chargera de contacter les 11 propriétaires afin qu'ils se mettent en conformité avec la loi.

Participation aux frais de fonctionnement du presbytère de la commune de Dimbsthal.

Le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier émanant du conseil de fabrique de la commune de Dimbsthal qui demande aux différentes communes faisant partie de la communauté des paroisses de participer aux frais de fonctionnement du presbytère de Dimbsthal où M. le Curé de la communauté des paroisses est logé.

Au titre de 2007, la participation pour la commune de Hengwiller s'élèverait à 1 500 €. Pour les autres communes, la participation s'élèverait à 2 000 € ; leur population étant plus importante.

Le conseil municipal, après avoir écouté le Maire, n'est pas opposé au principe d'une participation mais pas sous la forme d'un forfait systématique. La dépense devrait être calculée au prorata du nombre d'habitants par commune. Le conseil municipal demande au Maire d'obtenir de plus amples renseignements sur ces frais de fonctionnement, notamment la nature des dépenses, les montants et leurs justificatifs.

Modification des statuts du Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier

Le Maire soumet au conseil municipal la délibération du 24 octobre 2007 du comité directeur du Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier, par laquelle il a adopté les modifications des statuts.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis conformément à l'article L 5211-20 du code général des collectivités territoriales.

Décision du conseil municipal

Après délibérations, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les modifications des statuts du Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier.

Subventions classe verte

Le Maire informe le conseil municipal que lors de la dernière réunion avec les Maires de Reinhardsmunster et Dimbsthal, il avait donné un accord de principe pour octroyer une subvention de 4 € par jour aux enfants participant à la classe verte au centre multimédia de Klingenthal du 14 janvier 2008 au 19 janvier 2008

soit 6 jours. Il s'agit de 2 enfants de Hengwiller, MATHON Elsa et Mickaël LAENG.

Le conseil municipal, après délibérations, décide d'accorder à la coopérative scolaire de Dimbsthal une subvention de 48 € destinée à participer au financement de la classe verte des élèves de Hengwiller MATHON Elsa et LAENG Mickaël.

Fête de Noël du 3ème âge

La fête de Noël du 3ème âge est fixée au 13 janvier 2008

Le Maire, Marcel BLAES

Suivent les signatures de l'ensemble des membres présents.